République Française
*****
Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fagnières
*****
SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	**24**	**24 + 3 pouvoirs**

Date de convocation
03 juillet 2020

Date d'affichage
03 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans la salle Jean Gabin, sous la présidence de **Denis FENAT**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BARRAU Yann, BESSON Thierry, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, CLESEN José, COQUERET Laetitia, COQUERET Véronique, DELJEHIER Marie-Béatrice, DESCHAMPS Michaël, DUCHENE Débora, FAUCONNET Annabelle, GERARD Bernard, LE LAY Chantal, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MAUVAIS Michaël, MOUROUGANE Siva, PETRONELLI Carole, ROULIN Jean, SOISSON Didier, TAAM Khira, WALA Romain.**

Absents :

Représentés : **GALLOIS Philippe par ROULIN Jean, GAY Maurice par Sandrine ANTUNES, LAPLACE Christine par SOISSON Didier.**

Madame ANTUNES Sandrine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

N° de délibération : **2020_07_10_01**

Rapporteur : **M. FENAT**

En application de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux sont appelés à siéger dans des organismes extérieurs au Conseil municipal, ces organismes pouvant relever de la commune elle-même ou lui être totalement extérieurs.

Ainsi, le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et des textes régissant ces organismes.
La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Je vous propose donc de désigner les membres de notre assemblée chargés de nous représenter à la :

Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. L'intervention de la CAO n'est pas obligatoire pour sélectionner des candidats ou attribuer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée qui concerne en général les achats de fournitures et de services des collectivités territoriales inférieurs à 214 000 € et les marchés de travaux inférieurs à 5 350 000 €. En revanche, pour les procédures formalisées, et notamment au-dessus de ces seuils, l'intervention de la CAO est obligatoire et elle choisit le titulaire du marché (art. L 1414-2 du CGCT).

En vertu de l'article L. 2121-21, cette désignation a lieu par vote au scrutin secret. L'article 33 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, impose le respect du principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offres, les articles 22 et 23 du Nouveau Code des Marchés Publics instituent une Commission de 5 membres (5 titulaires, 5 suppléants) élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste et pour la durée du mandat.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/07/2020 à 15h28
Réference de l'AR : 051-215102245-20200710-2020_07_10_01-DE
Affiché le 13/07/2020 - Certifié exécutoire le 13/07/2020

Le Maire, étant Président de droit de la Commission, peut désigner son représentant.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur une même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamé élu.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
OUÏ l'exposé qui précède,

DESIGNE les 10 membres (5 titulaires et 5 suppléants) chargés de représenter la collectivité à la Commission d'Appel d'Offres.

3 listes se sont présentées. Les listes de candidatures sont :

Liste 1 : Titulaires : Romain WALA / CALLIOT Daniel / BISSON Dominique / LE LAY Chantal / MOUROUGANE Siva
Suppléants : MARCELLI Chantal / SOISSON Didier / ROULIN Jean / GALLOIS Philippe / GERARD Bernard

Liste 2 : Titulaire : ANTUNES Sandrine / **Suppléant :** GAY Maurice

Liste 3 : Titulaire : MAUVAIS Michaël / **Suppléant :** DUCHENE Débora

Nombre de voix exprimées : 27

Résultats du vote :
Liste 1 : 22 voix
Liste 2 : 3 voix
Liste 3 : 2 voix

Les membres élus sont :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
WALA Romain	MARCELLI Chantal
CALLIOT Daniel	SOISSON Didier
BISSON Dominique	ROULIN Jean
LE LAY Chantal	GALLOIS Philippe
ANTUNES Sandrine	GAY Maurice

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Denis FENAT

MAIRIE DE FAGNIÈRES (Marne)

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/07/2020 à 15h28
Réference de l'AR : 051-215102245-20200710-2020_07_10_01-DE
Affiché le 13/07/2020 - Certifié exécutoire le 13/07/2020

République Française
*****
Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fagnières
*****
SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	**24**	**24 + 3 pouvoirs**

Date de convocation
03 juillet 2020

Date d'affichage
03 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans la salle Jean Gabin, sous la présidence de **Denis FENAT**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BARRAU Yann, BESSON Thierry, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, CLESEN José, COQUERET Laetitia, COQUERET Véronique, DELJEHIER Marie-Béatrice, DESCHAMPS Michaël, DUCHENE Débora, FAUCONNET Annabelle, GERARD Bernard, LE LAY Chantal, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MAUVAIS Michaël, MOUROUGANE Siva, PETRONELLI Carole, ROULIN Jean, SOISSON Didier, TAAM Khira, WALA Romain.**

Absents :

Représentés : **GALLOIS Philippe par ROULIN Jean, GAY Maurice par Sandrine ANTUNES, LAPLACE Christine par SOISSON Didier.**

Madame ANTUNES Sandrine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **ELECTION DES MEMBRES REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° de délibération : **2020_07_10_02**

Rapporteur : **M. FENAT**

Lors du dernier conseil municipal, il a été délibéré sur le nombre des administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (5 membres élus et 5 membres nommés) selon les modalités et dans les limites prévues par les articles L. 123-6 et R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Cette composition permettra à la fois une bonne représentation des associations et assurera un fonctionnement satisfaisant du Conseil d'Administration.

En vertu de l'article R. 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres élus en son sein par le Conseil municipal, le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Ce même article précise que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Aussi, je vous propose d'élire les 5 membres représentant le Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale selon les modalités de scrutin prévues par les textes.

Je fais donc appel aux listes de candidatures pour la désignation au scrutin secret des 5 membres élus du Conseil municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le Maire est Président de droit.

2 listes se sont présentées.

Les listes de candidatures sont :

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/07/2020 à 15h28
Réference de l'AR : 051-215102245-20200710-2020_07_10_02-DE
Affiché le 13/07/2020 - Certifié exécutoire le 13/07/2020

Liste 1 : MOUROUGANE Siva / LE LAY Chantal / PETRONELLI Carole / COQUERET Véronique / MARCELLI Chantal

Liste 2 : Titulaire : BESSON Thierry / **Suppléant :** GAY Maurice

Nombre de voix exprimées : 25

Résultats du vote :
Liste 1 : 22 voix
Liste 2 : 3 voix

Les membres élus sont :

MOUROUGANE Siva
LE LAY Chantal
PETRONELLI Carole
COQUERET Véronique
BESSON Thierry

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Denis FENAT

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/07/2020 à 15h28
Réference de l'AR : 051-215102245-20200710-2020_07_10_02-DE
Affiché le 13/07/2020 - Certifié exécutoire le 13/07/2020

République Française
*****
Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fagnières
*****
SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	**24**	**24 + 3 pouvoirs**

Date de convocation
03 juillet 2020

Date d'affichage
03 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans la salle Jean Gabin, sous la présidence de **Denis FENAT**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BARRAU Yann, BESSON Thierry, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, CLESEN José, COQUERET Laetitia, COQUERET Véronique, DELJEHIER Marie-Béatrice, DESCHAMPS Michaël, DUCHENE Débora, FAUCONNET Annabelle, GERARD Bernard, LE LAY Chantal, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MAUVAIS Michaël, MOUROUGANE Siva, PETRONELLI Carole, ROULIN Jean, SOISSON Didier, TAAM Khira, WALA Romain.**

Absents :

Représentés : **GALLOIS Philippe par ROULIN Jean, GAY Maurice par Sandrine ANTUNES, LAPLACE Christine par SOISSON Didier.**

Madame ANTUNES Sandrine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **DELEGATIONS ET REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° de délibération : **2020_07_10_03**

Rapporteur : **M. FENAT**

En application de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseillers municipaux sont appelés à siéger dans des organismes extérieurs au Conseil municipal, ces organismes pouvant relever de la commune elle-même ou lui être totalement extérieurs.

Ainsi, le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et des textes régissant ces organismes.
La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Je vous propose donc de voter la désignation des membres de notre assemblée chargés de nous représenter :

Conseil d'administration du Collège Louis Grignon : M. FENAT Denis

Représentation au sein des Conseils d'école (1 titulaire – 1 suppléant)

- Ecole maternelle des Collines
- Ecole maternelle des Tilleuls
- Ecole élémentaire des Tilleuls

TITULAIRE	SUPPLEANT
MARCELLI Chantal	DESCHAMPS Michaël

Groupement de commandes – signalisation routière verticale et horizontale/espaces verts/entretien voirie/éclairage public/signalisation tricolore (1 titulaire – 1 suppléant)

TITULAIRE	SUPPLEANT
WALA Romain	CALLIOT Daniel

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/07/2020 à 15h28
Réference de l'AR : 051-215102245-20200710-2020_07_10_03-DE
Affiché le 13/07/2020 - Certifié exécutoire le 13/07/2020

Groupement de commandes – matériels informatiques (1 titulaire – 1 suppléant)

TITULAIRE	SUPPLEANT
ROULIN Jean	BARRAU Yann

Correspondant défense (1titulaire) : M. MOUROUGANE Siva

Correspondant sécurité routière (1 titulaire) : Mme LAPLACE Christine

Syndicat intercommunal de la démoustication (1 titulaire – 1 suppléant)

TITULAIRE	SUPPLEANT
TAAM Khira	FENAT Denis

Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Marne (SIEM) (3 titulaires – 3 suppléants)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
CALLIOT Daniel	SOISSON Didier
ROULIN Jean	WALA Romain
FENAT Denis	GALLOIS Philippe

Syndicat S3M (2 titulaires – 2 suppléants)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BISSON Dominique	SOISSON Didier
FENAT Denis	TAAM Khira

Comité local d'information et de concertation (« SEVESO ») (1 titulaire – 1 suppléant)

TITULAIRE	SUPPLEANT
SOISSON Didier	FENAT Denis

CLIC – Office des Seniors (1 titulaire – 1 suppléant)

TITULAIRE	SUPPLEANT
LE LAY Chantal	CLESEN José

Comité d'action sociale du personnel (1 titulaire – 1 suppléant)

TITULAIRE	SUPPLEANT
LE LAY Chantal	PETRONELLI Carole

Comité Technique Paritaire et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (4 titulaires – 4 suppléants)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
WALA Romain	CALLIOT Daniel
LE LAY Chantal	TAAM Khira
BISSON Dominique	MOUROUGANE Siva
MARCELLI Chantal	DESCHAMPS Michaël

Conseil d'administration à la SPL-Xdemat (1 titulaire – 1 suppléant)

TITULAIRE	SUPPLEANT
FENAT Denis	ROULIN Jean

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/07/2020 à 15h28
Réference de l'AR : 051-215102245-20200710-2020_07_10_03-DE
Affiché le 13/07/2020 - Certifié exécutoire le 13/07/2020

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (1 titulaire – 1 suppléant)

TITULAIRE	SUPPLEANT
WALA Romain	FENAT Denis

Commission communale des impôts directs (8 titulaires – 8 suppléants)

WALA Romain
LE LAY Chantal
BISSON Dominique
MARCELLI Chantal
CALLIOT Daniel
TAAM Khira
MOUROUGANE Siva
CLESEN José
GERARD Bernard
ROULIN Jean
COQUERET Véronique
SOISSON Didier
PETRONELLI Carole
DELJEHIER Marie-Béatrice
MARTIN Sophie
LAPLACE Christine
DESCHAMPS Michaël
COQUERET Laetitia
GALLOIS Phillippe
BARRAU Yann
FAUCONNET Annabelle
GAY Maurice
ANTUNES Sandrine
DUCHENE Débora
MAUVAIS Michaël
BESSON Thierry

Résultat du vote :

Pour	*Contre*	*Abstention*
22	*2*	*3*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Denis FENAT

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/07/2020 à 15h28
Réference de l'AR : 051-215102245-20200710-2020_07_10_03-DE
Affiché le 13/07/2020 - Certifié exécutoire le 13/07/2020

République Française
*****
Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fagnières
*****
SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	**24**	**24 + 3 pouvoirs**

Date de convocation
03 juillet 2020

Date d'affichage
03 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans la salle Jean Gabin, sous la présidence de **Denis FENAT**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BARRAU Yann, BESSON Thierry, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, CLESEN José, COQUERET Laetitia, COQUERET Véronique, DELJEHIER Marie-Béatrice, DESCHAMPS Michaël, DUCHENE Débora, FAUCONNET Annabelle, GERARD Bernard, LE LAY Chantal, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MAUVAIS Michaël, MOUROUGANE Siva, PETRONELLI Carole, ROULIN Jean, SOISSON Didier, TAAM Khira, WALA Romain.**

Absents :

Représentés : **GALLOIS Philippe par ROULIN Jean, GAY Maurice par Sandrine ANTUNES, LAPLACE Christine par SOISSON Didier.**

Madame ANTUNES Sandrine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

N° de délibération : **2020_07_10_04**

Rapporteur : **M. FENAT**

Les articles L. 2121-21 et L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que le Conseil municipal peut former au cours de chaque séance des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'Administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le Conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

Toutes les commissions doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle, pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit, à plus bref délai, sur la demande de la majorité des membres qui les compose.

Elles sont chargées d'étudier des questions ou des dossiers soumis au Conseil municipal.

Elles préparent le travail et formulent des propositions mais n'ont aucun pouvoir décisionnel.

Le fonctionnement des commissions municipales est défini dans le règlement intérieur toujours en vigueur (en annexe). Celui-ci sera réactualisé par un travail commun dans les 6 mois suivant les élections.

Pour les listes d'opposition, le suppléant remplace le titulaire en cas d'absence ou d'empêchement.

Je vous propose donc de constituer les quatre commissions municipales suivantes :

1. Commission des finances et de la vie économique (commerce et artisanat, etc.) ;
2. Commission du cadre de vie, du développement durable et des projets urbains ;
3. Commission de la culture, de la cohésion sociale et de la petite enfance ;
4. Commission de la jeunesse, de l'éducation, de la vie locale et associative ;

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/07/2020 à 15h30
Réference de l'AR : 051-215102245-20200710-2020_07_10_04-DE
Affiché le 13/07/2020 - Certifié exécutoire le 13/07/2020

Et de fixer le nombre de membres pour chaque commission à 10 titulaires pour les commissions 1 et 2 et à 12 titulaires pour les commissions 3 et 4 (2 commissions maximum par titulaire).
Dans la continuité de la mandature, je vous propose la mise en place de la commission consultative des marchés publics qui sera constituée des membres de la Commission d'Appel d'Offres, élargie à un membre de chaque liste d'opposition.
Les élus sont invités à se positionner dans les différentes commissions en envoyant un mail à samantha.asselin@fagnieres.fr

Commission des finances et de la vie économique (commerce et artisanat, etc.) ;

Membres :

WALA Romain
BISSON Dominique
CALLIOT Daniel
TAAM Khira
ROULIN Jean
PETRONELLI Carole
FAUCONNET Annabelle
ANTUNES Sandrine (titulaire) – GAY Maurice (suppléant)
MAUVAIS Michaël (titulaire) – DUCHENE Débora (suppléant)
BESSON Thierry

Commission du cadre de vie, du développement durable et des projets urbains ;

Membres :

TAAM Khira
BISSON Dominique
CALLIOT Daniel
GALLOIS Philippe
SOISSON Didier
LAPLACE Christine
FAUCONNET Annabelle
GAY Maurice (titulaire) – ANTUNES Sandrine (suppléant)
MAUVAIS Michaël (titulaire) – DUCHENE Débora (suppléant)
BESSON Thierry

Commission de la culture, de la cohésion sociale et de la petite enfance ;

Membres :

LE LAY Chantal
MARCELLI Chantal
MOUROUGANE Siva
MARTIN Sophie
COQUERET Laetitia
DELJEHIER Marie-Béatrice
PETRONELLI Carole
COQUERET Véronique
CLESEN José
GAY Maurice (titulaire) – ANTUNES Sandrine (suppléant)
DUCHENE Débora (titulaire) – MAUVAIS Michaël (suppléant)
BESSON Thierry

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/07/2020 à 15h30
Réference de l'AR : 051-215102245-20200710-2020_07_10_04-DE
Affiché le 13/07/2020 - Certifié exécutoire le 13/07/2020

Commission de la jeunesse, de l'éducation, de la vie locale et associative ;

Membres :

MARCELLI Chantal
LE LAY Chantal
MOUROUGANE Siva
DESCHAMPS Michaël
ROULIN Jean
PETRONELLI Carole
COQUERET Véronique
MARTIN Sophie
CLESEN José
ANTUNES Sandrine (titulaire) – GAY Maurice (suppléant)
DUCHENE Débora (titulaire) – MAUVAIS Michaël (suppléant)

Commission des marchés ;

Membres :

WALA Romain
CALLIOT Daniel
BISSON Dominique
LE LAY Chantal
MAUVAIS Michaël (titulaire) – DUCHENE Débora (suppléant)
ANTUNES Sandrine (titulaire) – GAY Maurice (suppléant)
BESSON Thierry

Résultat du vote :

Pour	*Contre*	*Abstention*
27	*0*	*0*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Denis FENAT

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/07/2020 à 15h30
Réference de l'AR : 051-215102245-20200710-2020_07_10_04-DE
Affiché le 13/07/2020 - Certifié exécutoire le 13/07/2020